COMMUNE DE DOHEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 6 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt TROIS, le six du mois d'octobre à vingt heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de Mme Patricia POULAIN, Maire de Dohem, dûment convoqués le 30 septembre 2023.

Etaient présents : Patricia POULAIN, Eugéna RITAINE, Luc BAHEU, Luc AZELART, Nelly MINET, Frédéric LELEU, Michelle LEFEBVRE.

Absents excusées : Dorothée ANNEBICQUE procuration à Luc AZELART, Roselyne GUILBERT procuration à Eugena RITAINE

Absents : David DAMBRUNE, Adrien DILLY, Etienne DILLY, Joseph CARLIER

Secrétaire de séance : Luc AZELART

Assistait également : Céline COQUET

Délibération n°10/2023 : Révision des tarifs des repas de cantine

Madame le Maire expose au conseil que pour l'année scolaire 2022/2023, les repas de cantine nous étaient facturés 2,67 € TTC par le prestataire API.

La commune prend en charge en supplément l'eau, le pain, et les charges de personnel.

Actuellement sont facturés aux familles : 2,80 € pour les enfants de maternelle et 2,95 € pour les enfants en primaire.

A compter du 1er septembre 2023, les repas nous sont facturés 2,95 € par le prestataire.

Après discussion, le conseil décide d'augmenter à 3,05 € pour les maternelles et 3,20 € pour les primaires les repas de cantine, au 1er novembre 2023.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Monsieur le Sous-préfet pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 07/10/2023
et publication le 07/10/2023

Dohem, le 07/10/2023

Le Maire,

Patricia POULAIN

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
16 OCT. 2023

Le Maire, P. POULAIN